

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 juillet, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, une 2ème convocation, sans modification de l'ordre du jour, a été adressée aux membres du Conseil Municipal.

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Lucette CARRE, Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 juillet.

Il délibère alors sans condition de quorum.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 10	CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal BROSSARD Angéline, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie	
Etaient Absents 9	CHEUVREUX Bruno, <i>Excusé</i> BETTE Thierry, <i>Absent</i> MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> TOUCHARD Valérie, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> , TEIXEIRA Garry, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Absent</i>	<i>Pouvoir à Lucette Carré</i> -- -- -- <i>Pouvoir à Angéline Brossard</i> -- -- <i>Pouvoir à Jean-Yves Bocage</i> ---

Votants : 13

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-021 – Pôle de Services – mise à disposition d'un bureau de l'association ASALEE –

Le Maire informera le Conseil Municipal avoir reçu une demande de l'association ASALEE, pour la mise à disposition d'un bureau au sein du Pôle de Services. Il s'agirait d'une occupation de 2jours/semaine, dans un 1^{er} temps.

Le Maire expose que l'Association ASALEE intervient dans le domaine de la santé. Elle a pour but d'améliorer le quotidien des patients souffrant de maladies chroniques et de favoriser les campagnes de prévention.

Aussi, le Maire proposera au Conseil Municipal d'accepter cette demande et de mettre à disposition, à l'association, un bureau actuellement disponible (ancien bureau de M. Dupond).

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix :

- **DE DONNER** une suite favorable à la demande de l'association ASALEE, de mise à disposition d'un bureau au sein du Pôle de Services, à compter du 1^{er} septembre 2025.
- **DE REDIGER** une convention d'occupation précaire de ce bureau,
- **DE FIXER** l'indemnité mensuelle de ce bureau à la somme de 200 €/mois, soit une indemnité annuelle de 2 400 €.
- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme